

XIV^{ème} congrès de l'Association internationale de droit de la famille

LYON : 19-23 juillet 2011

« Les solidarités entre générations »

L'allongement de la durée de la vie, l'urbanisation des populations, les mutations économique, les difficultés d'entrée sur le marché du travail, l'éclatement des modèles familiaux traditionnels, la multiplication des séparations et des recompositions familiales, le rétrécissement de la famille autour du noyau formé par les parents et leurs enfants, parfois par un parent seul et ses enfants, l'individualisation des rapports au sein de la famille sont autant de phénomènes qui marquent le monde contemporain. Ils sont de nature diverse et complexe, mais tous ont de profondes conséquences sur la famille et sur son droit.

D'anciennes solidarités personnelles et patrimoniales s'effacent, de nouvelles solidarités apparaissent, partielles, redessinant les relations entre générations ou posant, parfois de façon dramatique, le sort des personnes les plus fragiles : les enfants, les malades, les handicapés et, surtout peut être, les personnes âgées

De telles évolutions conduisent à s'interroger sur le rôle de la famille et de l'Etat dans la protection des plus faibles, sur les rapports entre protection publique et protection privée et sur les relations entre solidarité familiale et solidarité collective

Pour les pays développés, confrontés aux incertitudes économiques contemporaines et au vieillissement de la population, comme pour les pays émergents qui subissent de plein fouet les conséquences économiques, démographiques et sociales de leur développement, cette réflexion sur les solidarités familiales constitue un enjeu essentiel.

Seront notamment abordées après une présentation des données et des enjeux économiques, démographiques et sociaux, des questions juridiques articulées autour de l'enfant d'une part et autour des parents (au sens large) d'autre part.

Thème 1. L'enfant mineur

1.1. *La prise en charge de l'enfant mineur par sa famille (notamment par ses grands-parents) en cas de défaillance des parents*

Sur le plan personnel (avec en prolongement la question des relations personnelles entre l'enfant et ses grands parents) et sur le plan patrimonial (gestion des biens, obligation alimentaire).

1.2. Solidarités familiales et séparations (aspect patrimonial exclusivement)

1.3. La prise en charge de l'enfant mineur dans la famille recomposée

Thème 2. L'enfant adulte

2.1. *L'accession à l'autonomie du jeune majeur (étudiant, recherche d'emploi, etc ...) et devoirs de famille*

2.2. *La prise en charge de l'enfant adulte victime d'accidents de la vie (chômeurs, malades, etc...) par ses parents et par sa famille (notamment les grands-parents)*

2.3. *La prise en charge de l'enfant adulte handicapé /dépendant (non-autonome) par sa famille*

Aspects personnels et pécuniaires (système de protection, mandat de protection future) et transmission des biens pour assurer la pérennité de la protection (assurance, donations et legs, trust, au besoin dans le respect des intérêts des autres membres de la famille)

Thème 3. Les transmissions patrimoniales trans-générationnelles

3.1. *La transmission du patrimoine aux petits ou arrière petits enfants du vivant du donateur*

cf. allongement de la durée de la vie et opportunité de sauter une génération (libéralités, assurance, autres modes de transmission directe ou indirecte)

3.2. *La transmission du patrimoine aux enfants et petits enfants à cause de mort*

Transmission directe ou indirecte, modalités de gestion lorsque l'enfant est mineur ; transmission de la totalité du patrimoine « en sautant » une génération ; cf. réserve de la première génération)

3.3. *L'organisation de la transmission du patrimoine familial sur plusieurs générations*

Stratégies familiales de transmission autour d'un bien et/ou d'un projet (pacte successoral, trust, etc...)

Thème 4. Solidarités familiales et solidarités collectives

4.1. Table ronde avec des juristes, des démographes, des sociologues, des politologues, des économistes et des philosophes

4.2. *Solidarités familiales et solidarités collectives (publiques et privées)*

Nature et portée des obligations alimentaires entre générations (ascendants, mais aussi collatéraux et effets de l'alliance) ; la question de la réserve des ascendants

Nature et modalité des aides de la collectivité

Rôles des autorités publiques (Etat, collectivités locales, ...), de la famille et des structures privées d'assistance (associations, œuvres, fondations, organismes parapublics, etc...).

4.3. *La place de la famille dans les systèmes légaux de protection*

Thème 5. La personne de l'ascendant

5.1. *La protection de la personne de l'ascendant par (contre ?) la famille*

Protection personnelle dans le respect des droits et de la dignité de la personne ; prise en compte de la volonté de la personne

5.2. *L'accompagnement de la fin de vie par la famille*

Règles légales, mandat de fin de vie, etc...

Thème 6. La prise en charge matérielle de la personne

6.1. *Devoirs de la famille et aides de la collectivité*

Nature et modalités des aides sociales

Recouvrement des aides du vivant et après le décès de leur bénéficiaire

Politique fiscale

6.2. *Prise en charge au sein de la famille ou en établissement*

Modalités de prise en charge : aides publiques et privées

Portée de la prise en charge (participation financière des enfants au titre de l'obligation alimentaire...) des intérêts patrimoniaux de la personne âgée

6.3. *L'anticipation de la charge matérielle de la personne vulnérable*

Anticipation par la personne (assurance, retraite, mobilisation du patrimoine, etc...)

Anticipation par la famille

Thème 7 : La protection des intérêts patrimoniaux des ascendants

7.1. *La place de la famille dans les systèmes légaux de protection*

Systèmes de protection judiciaires et/ou administratifs

Rôle de la famille, rôle des tiers, contrôle de la famille ou par la famille

7.2. *La protection patrimoniale de la personne âgée par/contre sa famille*

7.3. *Les aspects de droit international privé*

Thème 8 : L'anticipation de la protection du patrimoine

8.1 *Anticipation de la protection du patrimoine avec (contre ? sans ?) la famille*

Problématique générale : place de la volonté individuelle.

« Succession de familles » : première famille, deuxième famille, etc...

8.2. *Les techniques d'anticipation*

Mandats, trust, etc...